



Délibération 2025.06.02

Délibération affichée  
et exécutoire le :

12/06/25

Le 10 juin 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 3 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

**Présents** : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

**Pouvoir** : SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

**Absent** : TARTIÈRE Steeven.

**Classement du chemin rural n°11 en voie communale**

Vu l'article L2141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que le classement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant qu'il est nécessaire de classer ce chemin rural dans la voirie communale pour le transférer à la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB) dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la ZAC des Noyers ;

Considérant que la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB) a sollicité la commune de Vatan afin qu'elle lui cède la gestion de cette voie communale cadastrée ZB 131 identifiée comme voie de sortie de la future ZAC ;

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le classement du chemin rural n°11, cadastré ZB 131 en voirie communale ;
- D'accepter le transfert de propriété de cette voie au bénéfice de la Communauté de Communes Champagne Boischauts lorsque la voie sera revêtue ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder aux formalités et signer tout acte et pièce se rapportant à ce dossier.

Le Maire,  
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,  
Patrice FORBEAU

